

M. JULES SIMON

M. Jules-François Suisse, dit Jules Simon, était né à Lorient, le 24 décembre 1814. Elève de l'École normale, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, il suppléa Cousin à la Sorbonne, collabora à la *Revue des Deux Mondes*, écrivit un *Manuel de philosophie* longtemps classique et fut décoré, en 1845, de la Légion d'honneur. En 1848, il fut élu représentant du peuple à la Constituante et prit une part très active au mouvement politique et social. Destitué au lendemain du

coup d'Etat et tenu par l'Empire éloigné de la vie politique et de l'enseignement public, il fut élu, comme candidat de l'opposition, membre du Corps législatif en 1863 et en 1869, et fit partie des Cinq.

Après le 4 septembre, il fut membre du gouvernement de la Défense nationale et délégué au ministère de l'instruction publique ; élu en 1871 député de la Marne à l'Assemblée nationale, M. Thiers le maintint au ministère durant toute sa présidence. Après le vote de la constitution, il fut élu, le 16 décembre 1875, sénateur inamovible par l'Assemblée nationale

et, le même jour, membre de l'Académie française en remplacement de Rémusat. Il était alors directeur du *Siècle*, et contribua au triomphe des républicains en 1876, en préconisant la modération des programmes et l'union des groupes.

Ministre dans le cabinet Dufaure, il fut chargé, le 13 décembre 1876, de former le cabinet, où il prit le portefeuille de l'intérieur ; il caractérisa sa politique en ces termes : " Franchement républicaine et résolument conservatrice." Mais, le 16 mai, il dut démissionner à la suite de la lettre fameuse du maréchal de



M. JULES SIMON, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, MORT LE 8 JUIN

Mac-Mahon, et, malgré le triomphe des républicains, au 14 octobre 1877, il ne remonta pas au pouvoir ; mais il continua à prendre une part active aux travaux parlementaires ; fit voter le retour du parlement à Paris, après l'élection du président Grévy ; fit échouer au Sénat l'article 7 des lois Ferry, et intervint constamment pour la défense des associations religieuses, pour la propagation de l'instruction primaire, pour l'amélioration du sort des ouvriers, pour la multiplication des sociétés de patronage et de moralisation de l'enfance, etc.

Très assidu aux séances de l'Académie française, qui l'avait nommé membre de la commission du Dictionnaire, il remplissait aussi avec un éclat exceptionnel les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à laquelle il appartenait depuis le 21 février 1863.

M. Jules Simon, sénateur inamovible et membre de l'Académie française, était de ceux qui honorent une nation par l'éclat de leur talent, par la noblesse de leur âme et par la dignité de leur vie. La France entière, sans distinction de partis et d'opinions, peut

s'incliner devant cet homme qui l'a toujours ardemment aimée et qui a été l'un des plus fermes champions de la République libérale, l'une des physionomies les plus séduisantes de ce siècle.

Tant que nous serons sur cette terre, ne vécutons-nous qu'avec des saints, nous aurions encore besoin de patience pour nous supporter les uns les autres.—
CAUSSADE.